

# TARIFICATION INCITATIVE SUR NOS TERRITOIRES COMMENT PASSER DE « DONNER ENVIE » À « AGIR » ?

Jeudi 8 octobre 2020 > 9h30-12h30

#18

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Atelier réalisé dans le cadre du projet intégré LIFE  
IP SMART WASTE (2018-2023) en partenariat avec  
l'ADEME et CITEO



ADEME



# Programme de la matinée

## 9h30-12h30



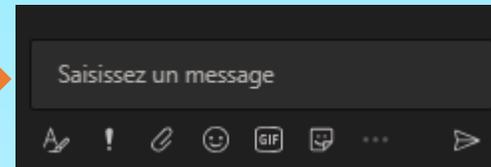
- Mise en place des règles de l'atelier
- Partie 1 : Introduction & éléments de contexte  
Conseil régional, CITEO, ADEME / Questions-Réponses
- Partie 2 : Témoignages régionaux  
CC Provence Verdon, CC pays de Fayence, CC Guillestrois Queyras  
Questions-Réponses
- Partie 3 : Témoignage hors région  
Trivalis, témoignages d'élus / Questions-Réponses
- Partie 4 : « Quel atelier pour vos élus ? »  
Sondages (Klaxoon) / Questions-Réponses
- Conclusions (questionnaire de satisfaction, prochains RDV, etc.)

# Questions-Réponses en visioconférence

## Comment ça marche 😊 !

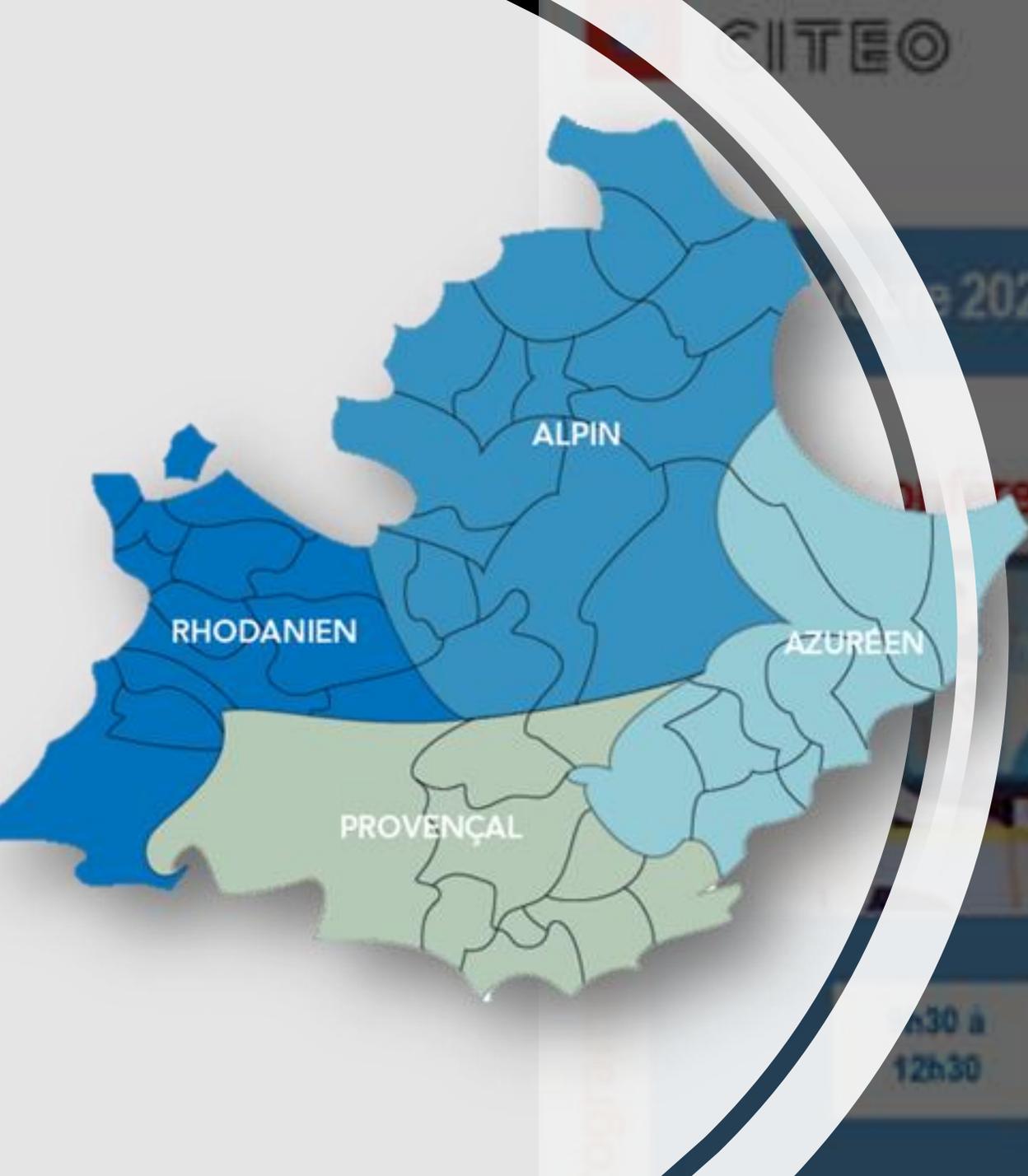


- Utiliser le « chat »



- Céline suit en direct le « chat » afin de compiler les questions qui pourront être posées aux intervenant
- Si possible penser à mettre l'acronyme de votre structure avant la question : « REGION – blablabla ? »
- Vous pouvez également transmettre des informations en lien avec l'atelier par exemple un lien internet
- Les échanges du « chat » permettront de compléter le CR de l'atelier
- Merci de votre participation





ENJEUX DES  
ATELIERS TI

ET OBJECTIFS  
REGIONAUX

#18

13h30 à  
12h30

Contexte | Témoignages |  
Echanges et Débats

Contacts :

AGENCE ALP - ANTOINETTE LUMBET -  
alpet@maregionaud.fr

CITEO / Bastien WIBAUX - bastien.wibaux@citeo.com

CGIDEL / Fabrice GAZEL - fgazel@maregionaud.fr

REGION / Arthur DE CAZENOVE -  
ardec@maregionaud.fr

# LES OBJECTIFS ET PRECONISATIONS DE LA PLANIFICATION REGIONALE : FAIRE EVOLUER LES COMPORTEMENTS

60% DES COÛTS SONT  
IMPUTABLES AUX ORDURES  
MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

-  100 % de collectivités régionales disposant d'une **connaissance parfaite des coûts** en 2022 via l'application «comptacoût®» (accompagnement ADEME) (36/60 en 2020)
-  **1,7 M d'habitants en 2025** et une première étape de 1,1 M d'habitants couverts d'ici 2020 par une **tarification incitative** (0 hab. en 2020)
-  Généraliser la Redevance Spéciale à l'horizon 2022 (22 EPCI sur 45 concernées)

# LES OBJECTIFS ET PRECONISATIONS DE LA PLANIFICATION REGIONALE : PREVENIR ET REDUIRE

En 5 ans, certaines collectivités régionales ont baissé de 100 à 150 kg de DMA/hab. (-20% à -30%)



Priorité absolue de mettre en œuvre les Programmes Locaux de Prévention des Déchets à l'échelle des territoires dès 2020

(68% de la population couverte en 2020)



Réduire de 10 % les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés non dangereux en 2025 par rapport à 2015 (+3% de 2015 à 2018)



Différencier les flux de déchets des activités économiques collectés en mélange avec les DMA (36% DMA sont des DAE en 2015 (22% à l'échelle nationale), nombreuses actions d'EPCI depuis 2017 : RDS, arrêts de collecte en ZA, fermetures des déchèteries publiques ou conditions d'accès avec contreparties financières,... )



# LES OBJECTIFS ET PRECONISATIONS DE LA PLANIFICATION REGIONALE : RENFORCER LA VALORISATION DES DECHETS

En 2018, un taux de valorisation matière supérieur à 45 % pour quart des territoires, indépendamment du bassin de vie ou de la typologie de ces territoires  
10 territoires atteignent déjà près de 50 %



Valoriser 65 % des déchets Ménagers et Assimiles non dangereux non inertes en 2025 (35% en 2018)



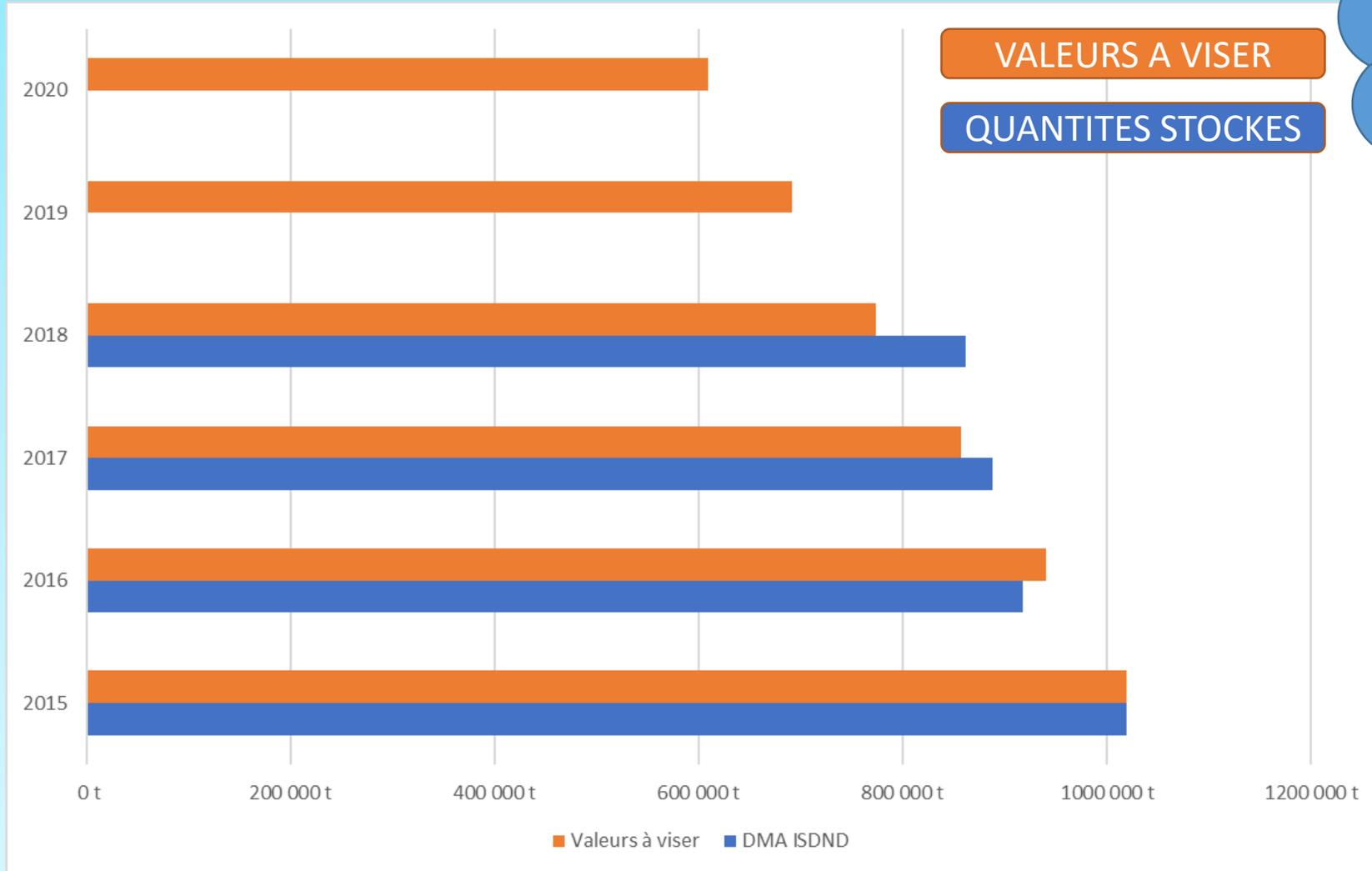
Augmenter les quantités de déchets d'emballages ménagers triées et atteindre dès 2025 les performances nationales 2015 de collectes séparées des emballages par typologie d'habitat (+6% depuis 2016)



Trier à la source les biodéchets alimentaires (ménages et gros producteurs) dès 2024 (Expérimentation de quelques territoires et 7 territoires engagés sur une stratégie territoriale)

# LA RÉDUCTION DES QUANTITÉS DE DMA UTILTIES EST ENJEU MAJEUR

EVOLUTION DES QUANTITES DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES STOCKES EN REGION DEPUIS 2015 ET VALEURS A VISER



Dans un contexte national et régional de réduction des capacités de stockage en ISDND, la réduction des quantités de DMA à stocker est enjeu majeur

# OBJECTIFS QUANTITATIFS DE LA LOI AGECE ET INDICATEURS REGIONAUX (2010-2018) : LA MARCHE EST HAUTE !

Données 2018 – ORD&EC Provence Alpes Côte d'Azur

Objectif loi « AGECE »	Indicateurs et unités	2010	2015	2016	2017	2018	Valeur à viser
Réduction de 15% des <u>déchets ménagers et assimilés</u> produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010 (Article 3)	% de réduction des déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2010 kg/hab. de <u>DMA non dangereux</u>	0% 658 kg/hab.	-2,9% 638,9 kg/hab.	-4,3% 630,0 kg/hab.	-3,2% 636,7 kg/hab.	<b>-0,5%</b> 654 kg/hab.	<b>-15%</b> en 2030 559 kg/hab.
Assurer la valorisation énergétique d'au moins 70% des <u>déchets</u> ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025 (Article 110)	% de DND produits en région et valorisés énergétiquement (UVE/CSR) Quantité annuelle (t)	-	44% 1 310 006 t	46% 1 367 383 t	46% 1 376 732 t	<b>48%</b> 1 419 477 t	<b>70%</b> en 2025
Réduction des quantités de <u>déchets ménagers et assimilés</u> admis en installation de stockage à 10% des quantités produites en masse en 2035 (Article 10)	% de DMA non dangereux non inertes produits en région et stockés Quantités annuelles (t)	-	32% 1 027 171 t	30% 944 595 t	29% 920 222 t	<b>27%</b> 877 753 t	<b>10%</b> en 2035

# ACCOMPAGNEMENTS TECHNIQUES ET FINANCIERS EXISTANTS, S'INFORMER, DIFFUSER AUX ACTEURS DU TERRITOIRES ET CANDIDATER FAIRE CONNAITRE ET ANIMER DEUX SITES WEB REGIONAUX POUR AMELIORER LA CONNAISSANCE, FAVORISER LE PARTAGE D'EXPERIENCES

Améliorer la connaissance  
[www.ordeec.org](http://www.ordeec.org)

Partage d'expérience  
[www.lifeipsmartwaste.eu](http://www.lifeipsmartwaste.eu)



# SITUATION REGIONALE DE LA CONNAISSANCE DES COUTS DE GESTION ET DES MODES DE FINANCEMENT



**Invitation** | Atelier Thématique  
**Tarification Incitative sur nos territoires**  
Comment passer de « Donner envie ! » à « Agir » ?

#18

Jeudi 8 octobre 2020 > 9h30-12h30

## Visioconférence



Contacts :

ADEME / Alice ANNIBAL JAMBET -  
ALICE.ANNIBALJAMBET@ademe.fr

CITEO / Bastien WIBAUX - bastien.wibaux@citeo.com

ORD&DEC / Céline GIDEL - cgidel@maregionsud.fr

REGION / Arthur DE CAZENOVE -  
adecazenove@maregionsud.fr

Programme

9h30 à  
12h30

Contexte | Témoignages |  
Echanges et Débats

Atelier réalisé dans le cadre du projet européen LIFE IP SMART WASTE

# La connaissance des dépenses totales cumulées tend à s'améliorer à l'échelle régionale en 2018...



- Les dépenses totales sont estimées en 2018 à 893 M€ TTC :
  - ✓ 243 €/t (France : 212 €/tonne)
  - ✓ 175€/hab. (France : 116 €/hab.)
- 39 EPCI sur 52 déclarent le montant total de dépenses du SPGD dans leur RPQS (représentent 91% de la population régionale)
- Certaines collectivités ne réalisent pas encore de RPQS, ce qui rend difficile le recueil de leurs données sur les coûts
- 15 sur 36 collectivités partagent leur matrice coût (ce partage permet d'affiner la connaissance régionale)

# Quels modes de financement du SPGD en 2018 ?

En région,

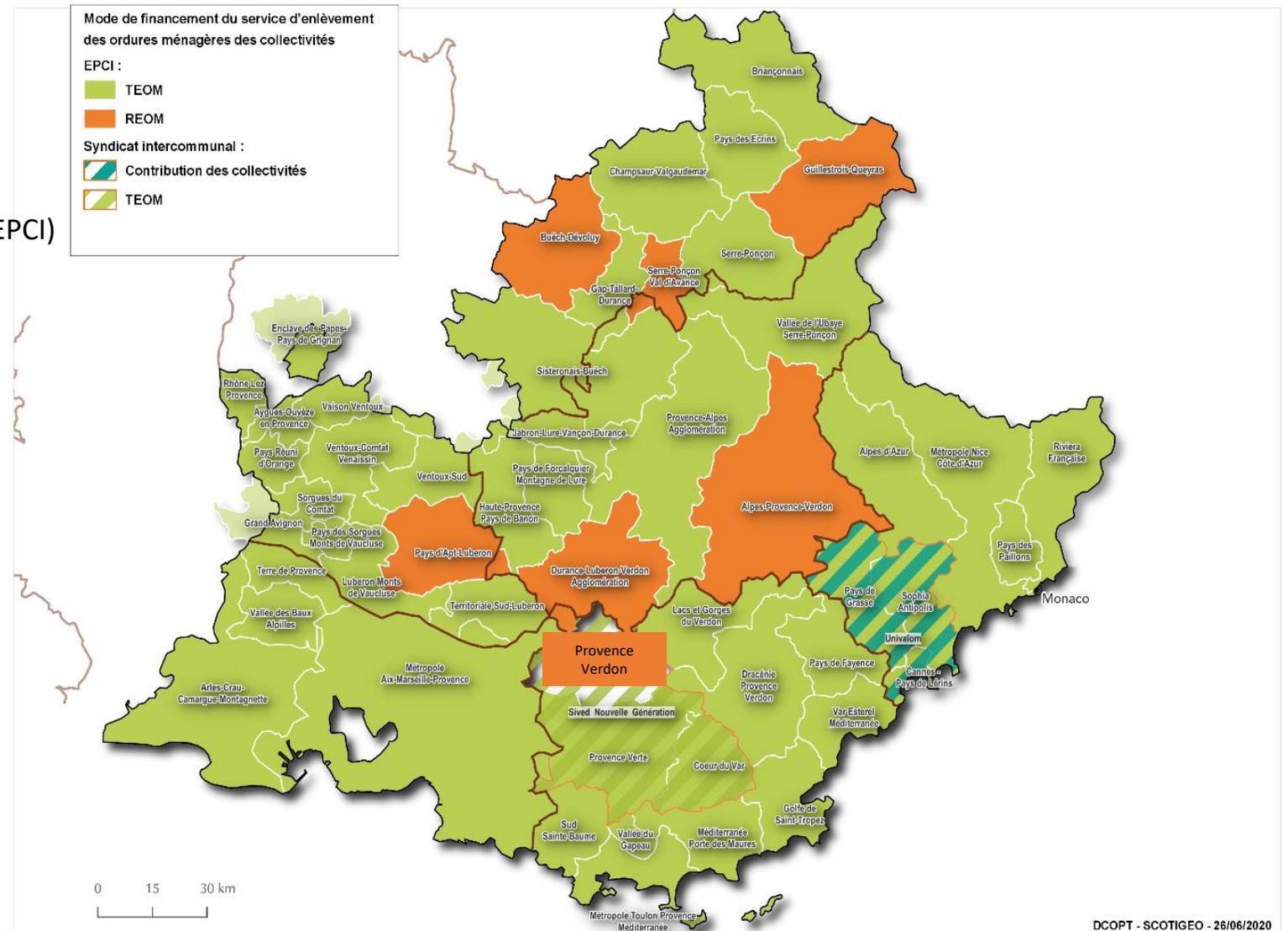
Dépense totale des SPDG : 893 M€

- 97 % des habitants en TEOM (45 EPCI)
- 3 % en REOM (7 EPCI, 150 000 hab.)
- 0 % en TEOMi ou REOMi

(NB : RDS (22 EPCI sur 45 en 2020) : 21,7M€)

En France,

- 84 % des habitants en TEOM
- 4 % une REOM
- 3 % par le budget général
- 9 % en TI (TEOMi ou REOMi)



# 84 % de la population régionale est couverte par une collectivités formée à la méthode ComptaCoût :

Alpin	86 %
Azuréen	100 %
Provençal	75 %
Rhodanien	88 %
Région	84 %

**L'effort est à poursuivre !**

# Situation des matrices régionales – année de référence 2018 :

14 collectivités disposent d'une matrice validée pour l'année 2018,

1 est demande de validation

7 sont en cours de saisie

81 % de la population régionale  
(22 collectivités)

Bassin	Matrices 2018 validées		Matrices en demande de validation		Matrices en cours de saisie	
	Nombre	Population couverte	Nombre	Population couverte	Nombre	Population couverte
Alpin	1	14 %	-	-	1	27 %
Azuréen	4	35 %	-	-	-	-
Provençal	4	82 %	1	15 %	-	-
Rhodanien	1	92 %	-	-	-	-
Région	14	60 %	1	3 %	7	18 %

## Pour l'année 2019, 25 collectivités :

4 matrices sont en cours de saisie (1/bassin)

4 matrices sont en cours de validation (2 azuréen, 1 provençal et 1 Rhodanien)

17 matrices sont validées (6 alpin, 5 azuréen, 1 provençal, 5 rhodanien)

# La connaissance des coûts est un préalable indispensable à un projet de mise en œuvre de la TI, le partage de connaissance y contribue également :

Département	Collectivité
Alpes-de-Haute-Provence	CC Pays Forcalquier Montagne de Lure
	CC Sisteronais Buëch
Hautes-Alpes	CA Gap Tallard Durance
	CC Guillestrois Queyras
	CC Buëch Dévoluy
	SMITOMGA
Alpes-Maritimes	CA Sophia Antipolis
Bouches-du-Rhône	Métropole Aix Marseille
Var	CC Pays de Fayence
Vaucluse	CA Luberon Monts de Vaucluse
	CA Ventoux Comtat Venaissin (COVE)
	CC Aigues Ouvèze en Provence
	CC Pays Réuni d'Orange SIDOMRA

Pour l'année 2018, 14 collectivités (dont 2 syndicats de traitement) ont accepté de partager leurs matrices (10 en 2017)

Hors syndicats, ces collectivités couvrent 47 % de la population régionale (9 % en 2017).

*L'ORD&EC n'est pas autorisé à exploiter les matrices non partagées. Pourtant, un travail de mise en commun des données financières est indispensable à l'échelle régionale afin d'identifier à terme les leviers d'optimisation du service. Il faut toutefois noter la progression du nombre de matrices partagées d'une année sur l'autre.*

## A) 9h30 – 9h50 INTRODUCTION ADEME/CITEO/REGION

- REGION : ENJEUX DES ATELIERS TI / OBJECTIFS REGIONAUX/SITUATION REGIONALE (QUIZZ ?)
- CITEO : ENJEUX POUR LE TRI DES EMBALLAGES ET A LA MAITRISE DES COUTS (chiffres clés)
- ADEME : CALENDRIER D'UN PROJET TI/ACCOMPAGNEMENT



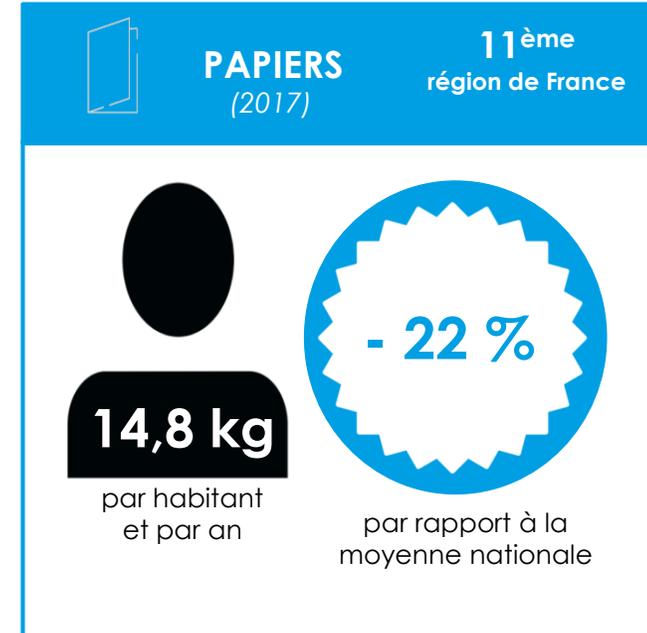
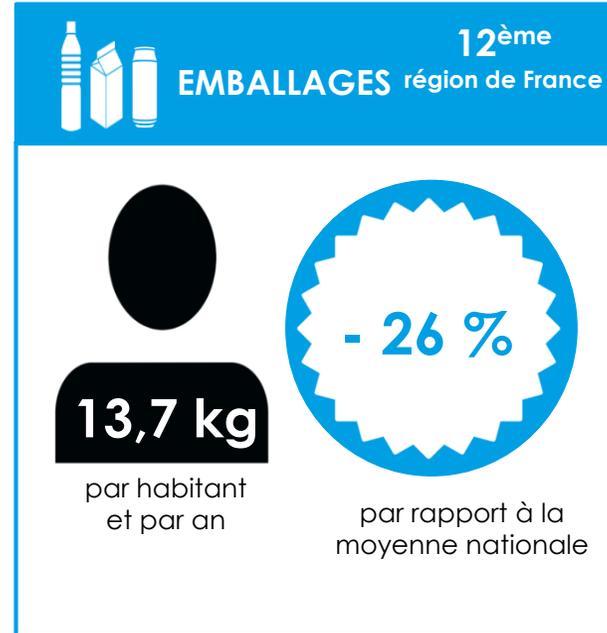
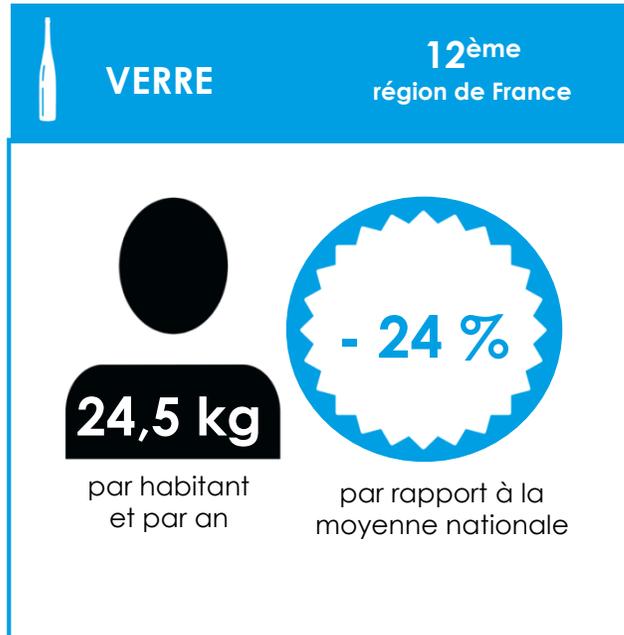
Donnons ensemble une  
nouvelle vie à nos produits.

# Développer la tarification incitative

---



# Région SUD : Chiffres clés 2019 verre – emballages – papiers Vs national



**Région Sud : 53 kg/hab/an**

**National : 70 kg/hab/an**

Verre :	32,4 kg/hab/an
Emballages :	18,6 kg/hab/an
Papiers :	19 kg/an/hab (2018)

Une région en retard par rapport à la moyenne nationale mais des performances en progression :

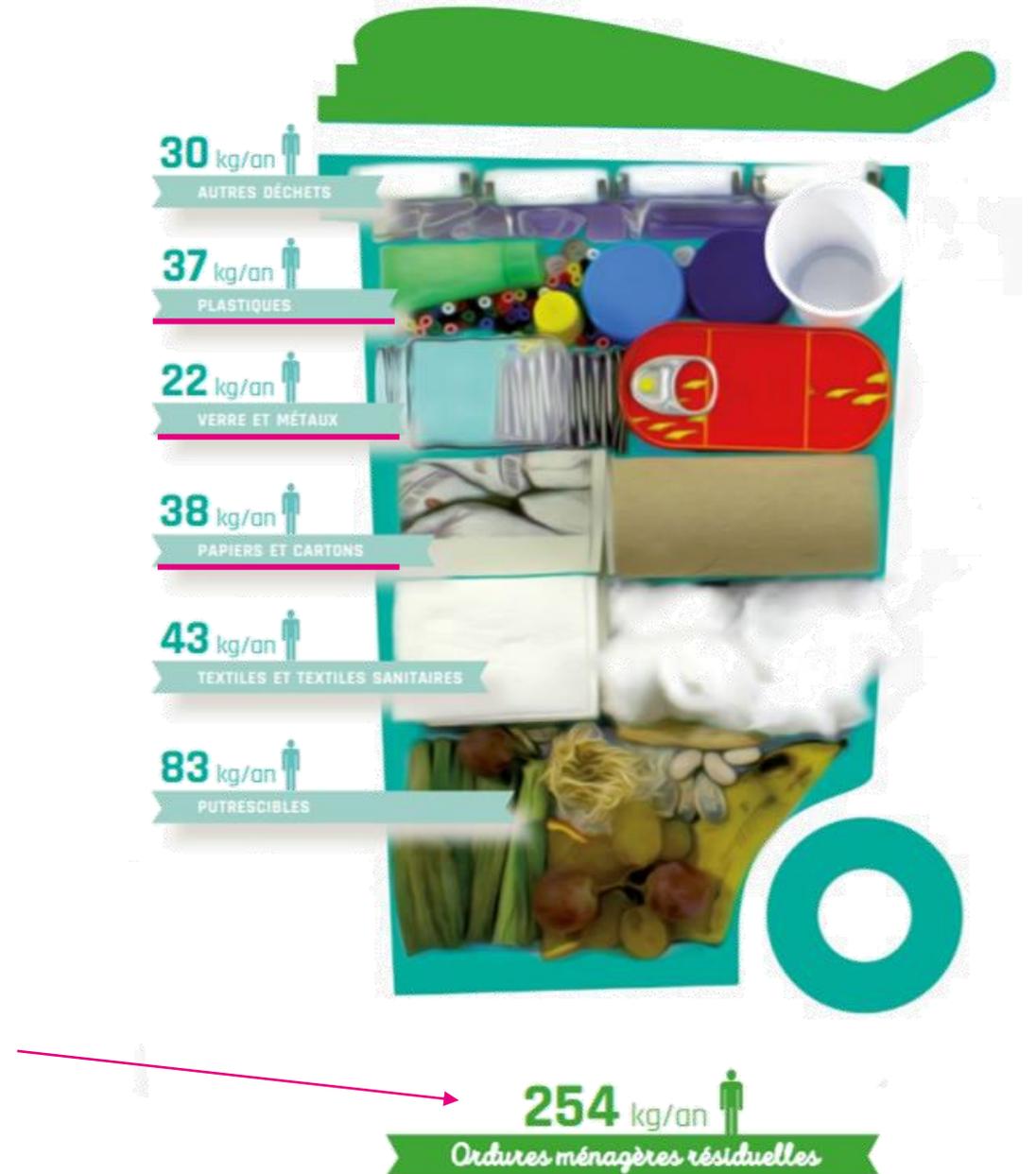
- + 8,3 % sur le Verre**
- + 6,3 % sur les Légers**
- 4,2% sur les Papiers**

Ce qu'il reste dans nos ordures ménagères:

+ 35%

des ordures ménagères résiduelles  
sont des emballages et papiers

En Région Sud, les OMR représentent 385 kg/hab/an  
(+51% Vs National)

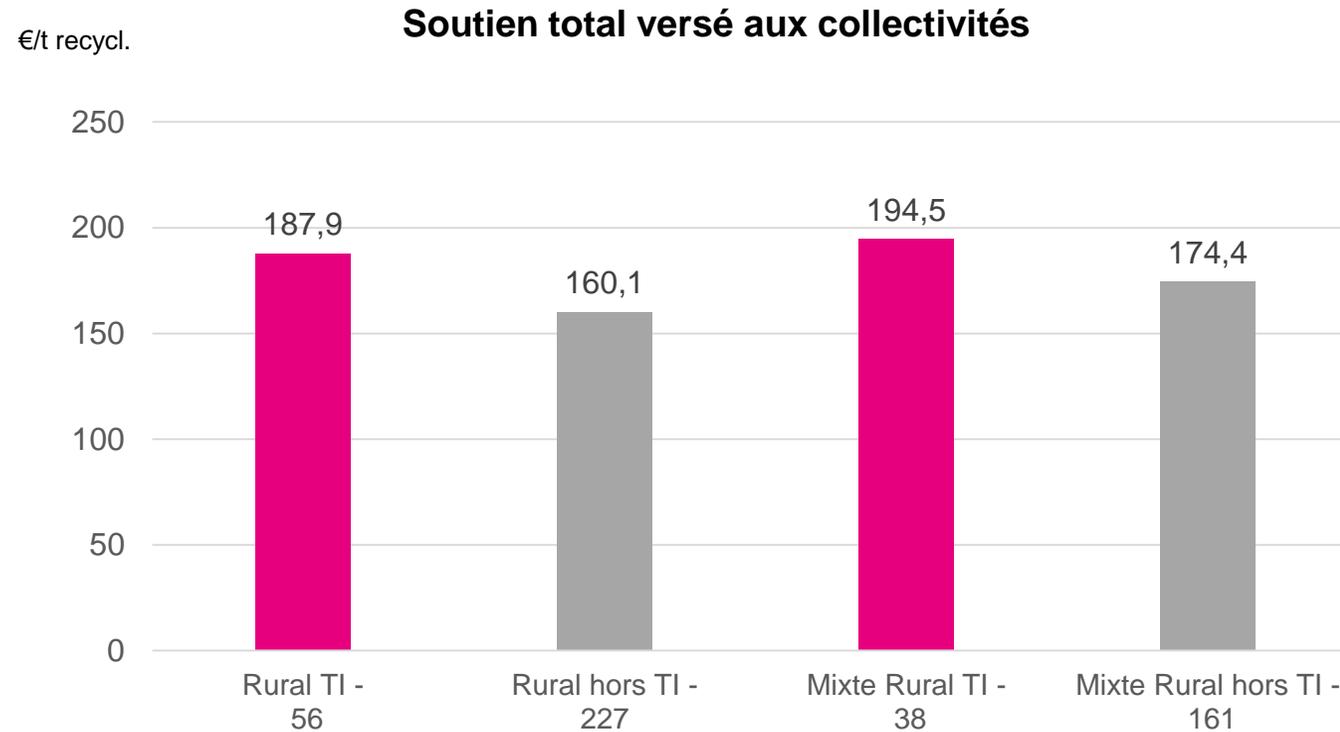


## Quels sont les résultats que l'on peut attendre ?



Source Ademe

# Tarification incitative : Impacts sur les soutiens



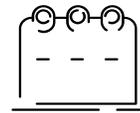
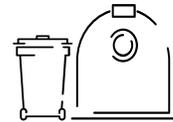
**Le soutien moyen à la tonne versé aux Collectivités en TI est plus élevé de 14%.**

# Appels à projets Citeo 2019-22

---

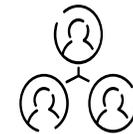


100% du territoire  
en consignes de tri  
élargies à 2022



→ **Bonification de la participation financière de Citeo si le projet est couplé avec la mise en place de la Tarification incitative**

Ex: levier 3 passage de 2,8 €/hab. à 3,9 €/hab.



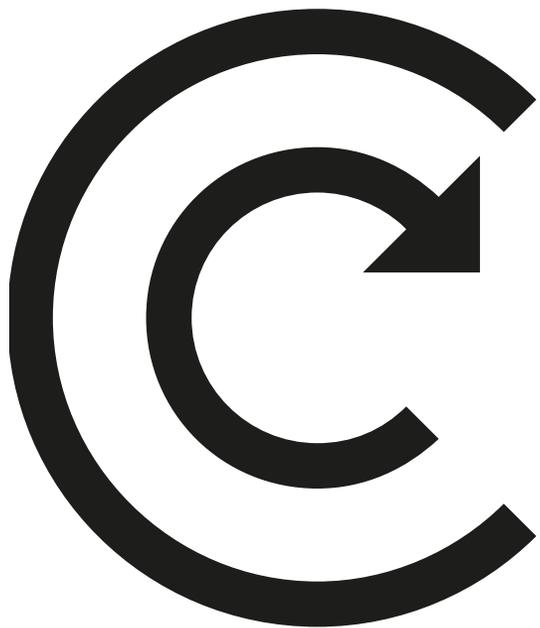
Rationalisation



Adaptabilité



Industrialisation





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **ATELIER LIFE – Tarification incitative**

Comment passer de « Donner envie » à « Agir »

# Tri des biodéchets

## CONSTATS

- 30% en poids de biodéchets dans les OMR (plus de 100kg/hab/an en région) ;
- Imposition de généraliser le tri à la source des biodéchets d'ici 2023 → Indicateurs pour juger cette généralisation définis prochainement (obligation de résultats ?) ;
- Dès 2025, 65% des déchets, notamment organiques, devront être valorisés ;
- Nécessité de limiter le poids des OMR en traitement (saturation des exutoires, meilleure gestion des coûts..)



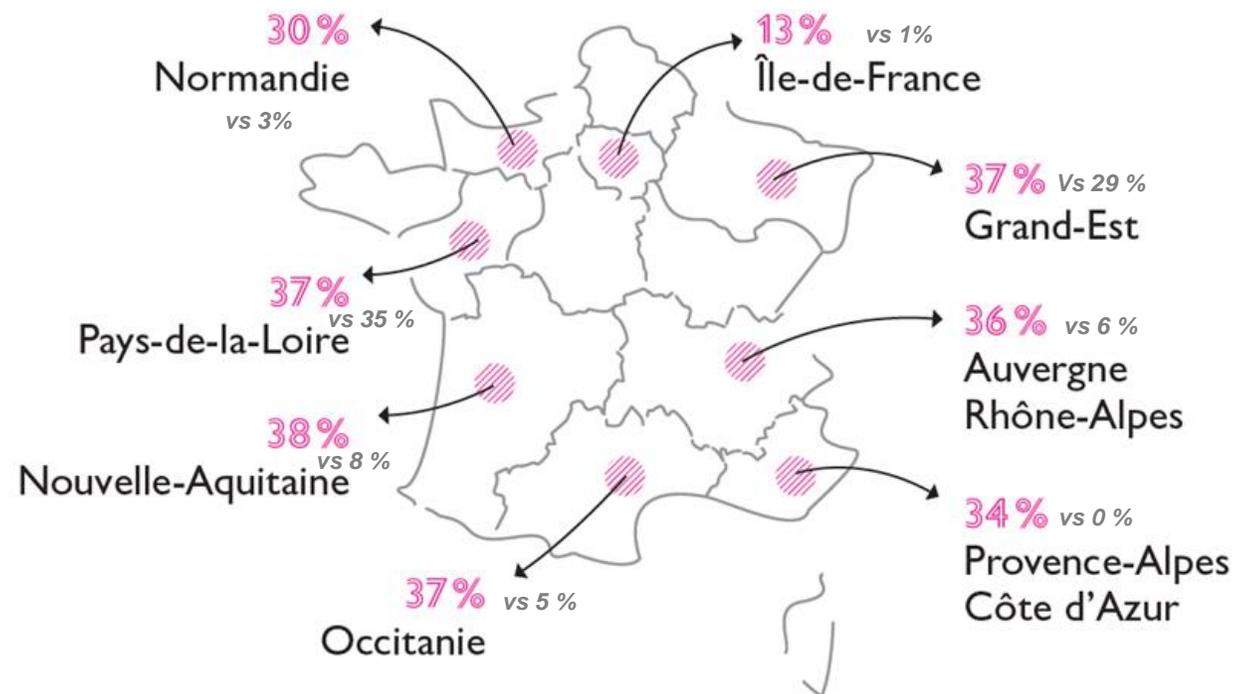
## Complémentarité Tri des biodéchets et Tarification Incitative

# Avancement du déploiement de la Tarification Incitative en France

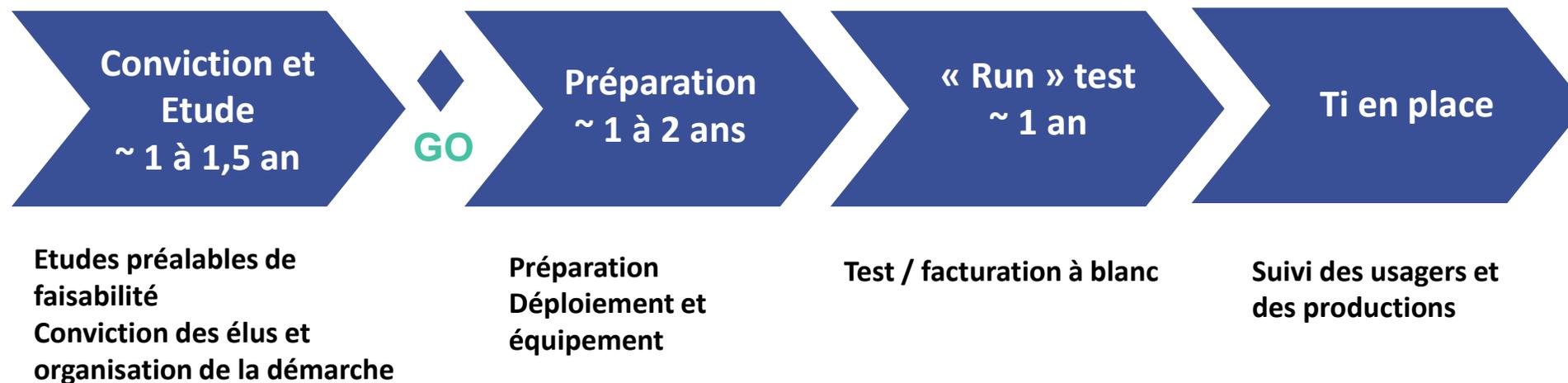
## CONSTATS

- 210 collectivités, soit 6 millions de Français en TI à ce jour ;
- 6 millions de Français

## Les régions plus ou moins loin des objectifs fixés dans les SRADETT



# Calendrier d'un projet TI : un projet d'environ 5 ans...



**Projet de mandat**

# Accompagnement financier et technique de l'ADEME

## Étude relative à l'instauration de la TI

- 70% max du montant de l'étude. Plafond aide = 70 000€
- Modèle de cahier des charges fourni sur

## Mise en œuvre (soutien à l'élaboration du fichier de suivi, pilotage de projet, distribution des bacs, communication..)

- Aide forfaitaire de 6,6 €/hab DGF. Plafond aide = 2 M€.

## Investissements nécessaires à l'individualisation de la mesure lorsque la collecte en bac individuel n'est pas possible

- 55 % max de la dépense. Plafond aide = 550 k€.

 **Toutes les aides (et CDC) sont détaillés sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/>**



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DR Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
Alice ANNIBAL JAMBET





PROVENCE VERDON  
communauté de communes

# INSTAURATION D'UNE PART INCITATIVE DANS LE FINANCEMENT DU SERVICE DES DECHETS

---

# **Organisation du Service Public communautaire de Gestion des Déchets**

---

# Le Territoire



## 2 gestionnaires du service des déchets

---

Jusqu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le service local des déchets avait une double gestion :

- ❑ Un syndicat très ancien (créé en 1976), gestionnaire du service en direct (collecte, déchetteries, traitement). Financé par ses membres, dont la CCPV et la Cté d'Agglomération de Manosque (DLVA) selon ses besoins annuels.
- ❑ La CC Provence Verdon , collecteur de la recette du service (REOM) depuis 2003 pour le compte du Syndicat.
- ❑ Chaque collectivité assure ses missions (organisation du service, collecte des fonds) indépendamment.

## 2 gestionnaires du service des déchets

Le syndicat gestionnaire en régie d'une grande partie de la chaîne du SPGD :

- ❑ Collecte OMR en régie avec personnel et matériel roulant. Passage en prestation en 2018.
- ❑ Gestion des déchetteries (haut de quai) en régie
- ❑ Gestion des déchetteries (bas de quai) en régie partielle pour 5 flux avec des équipes de chauffeurs + matériel roulant
- ❑ Gestion en régie d'un site de traitement par enfouissement des OMR (jusqu'en janvier 2017)

Le syndicat assurait la collecte sélective via un prestataire et le bas de quai pour certains flux en prestation.

**A partir de janvier 2017 : fermeture du site d'enfouissement des OMR.**

**Recours à un prestataire extérieur avec transport des déchets = hausse du coût du service**

## 2 gestionnaires du service des déchets

---

La CC Provence Verdon collecte la recette liée au financement du service : la REOM depuis 2003.

- ❑ Une grille tarifaire établie pour les différents usagers du service avec des coefficients minorant ou majorant le montant de la REOM unitaire.
- ❑ Principe d'une REOM par logement occupé sans distinction de la composition du foyer.
- ❑ Une forte hausse de la REOM en 2017 suite à la fermeture du site de traitement. Passage d'une REOM unitaire de 268 € en 2016 à 311 € en 2017.

Suite à cette forte hausse de la REOM unitaire, un « ras-le-bol » de la population relative au service local des déchets.

Une forte mobilisation de la population pour avoir des explications sur la hausse du coût.

# La collecte de la REOM



change.org

Lancer une pétition Mes pétitions Parcourir les pétitions Nous soutenir Se connecter

RECHERCHER

Provence Verdon



10 résultats

Pétition adressée à Communauté de Communes **Provence Verdon**

**Communauté de Communes Provence Verdon : il faut revenir à une REOM à 180€!**



... communes. Que notre Communauté de Communes... [Plus d'informations](#)



Collectif Provence Verdon

772 soutiens

Date de création 9 mars 2018

Pétition adressée à Tous publics

**STOP à la DESTRUCTION de l'association Club Nautique Esparron de Verdon !**



..., l'association loi 1901 Club Nautique Esparron de... [Plus d'informations](#)

CNEV Club Nautique Esparron de **Verdon** France

1 929 soutiens

Date de création 14 déc. 2019



Vous aussi, agissez sur ce sujet

## Communauté de Communes Provence Verdon : il faut revenir à une REOM à 180€!



 **Collectif Provence Verdon** a lancé cette pétition adressée à Communauté de Communes Provence Verdon

Nous exigeons que la Communauté de Communes mette tout en œuvre pour que la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères revienne à 180€!

La redevance de 311€ est une redevance anti-incitative, vous n'avez pas le droit de faire payer aux administrés vos erreurs passées, votre manque d'anticipation quant aux investissements à faire et votre négligence. Que la Communauté de Communes

748 ont signé. Prochain objectif : 1000 !



Prénom

Nom de famille

E-mail

Varages, 83670  
France

- Oui ! Dites-moi si cette pétition est victorieuse et comment je peux en aider d'autres
- Non. Je ne veux pas être informée si cette pétition ou une autre progresse.

 **Signez cette pétition**

- J'accepte de partager mon nom et mon adresse e-mail avec Collectif Provence Verdon, afin d'être informée des campagnes menées par cette organisation.
- Ne pas faire apparaître mes nom et commentaire sur cette pétition

Nous traitons vos renseignements personnelles conformément à notre [Politique d'utilisation des données](#) et à nos [Conditions d'utilisation](#).



---

## ENQUÊTE

### Déchets ménagers • Le scandale des taxes trop lourdes et injustifiées

Enquête publiée le : 25/01/2018

Reste que la communauté de communes **Provence Verdon** (83) a inventé la redevance anti-incitative par excellence, avec un montant uniforme prohibitif...

*Source : Magazine Que Choisir publié le 25/01/2018*

# Un service au coût maîtrisé

---

Le service des déchets demeure suivi et contrôlé par les gestionnaires.

Les coûts de collecte et de traitement sont similaires aux collectivités voisines.

Néanmoins, il n'y a plus d'acceptation de la population locale pour maintenir ses efforts sur le tri (passage aux ECT en novembre 2019).

# Comment inciter la population à poursuivre ses efforts ?

---

La CC Provence Verdon recherche des solutions pour maintenir l'engagement de la population dans la poursuite des efforts dans le tri des déchets (en collecte sélective et en déchetteries).

**La CC Provence Verdon consciente de ce refus de la population pour accepter de nouvelles hausses sur le tarif de la REOM pour le financement du service, se lance dans une étude pour instaurer une part incitative sur le REOM communautaire.**



PROVENCE VERDON  
communauté de communes

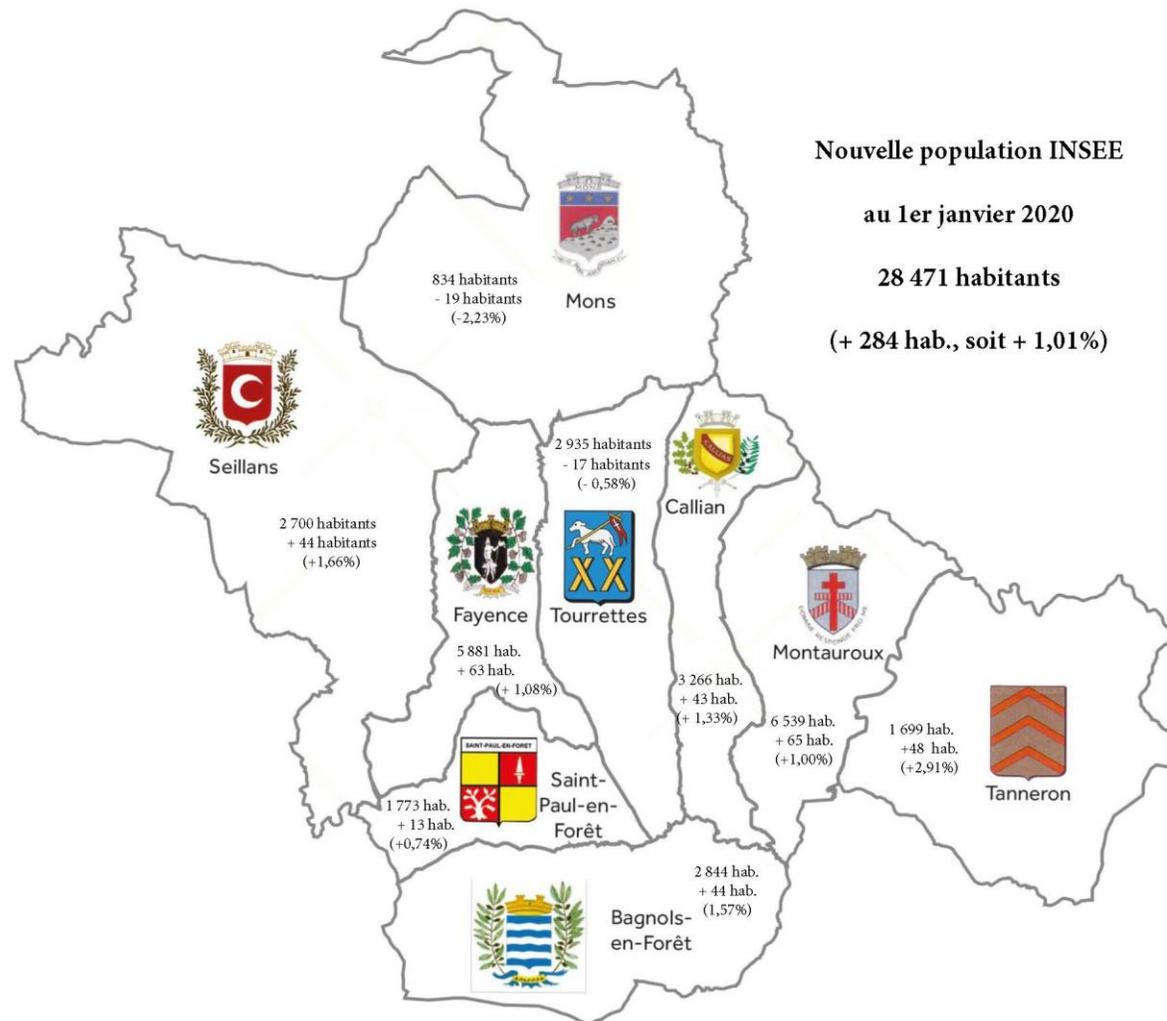
# MERCI DE VOTRE ATTENTION

---

# Etude préalable à la tarification incitative



# Présentation



- 9 communes / 28 471 habitants
- Compétence collecte et traitement
- Collecte des déchets principalement en régie
- Budget annexe depuis 2015
- Financement par la TEOM avec un taux unique

# Objet de l'étude

La CCPF a souhaité lancé une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative.

Cette étude se déroule en trois phases :

- Phase 1 : Analyse du contexte
- Phase 2 : Recherche d'axes de faisabilité : Scénarii possibles
- Phase 3 : Mise en œuvre du dispositif choisi : Approfondissement du scénario retenu / plan d'actions

Résultats attendus :

- Un état zéro complet sur les déchets et les pratiques (organisation du service, tonnages, exutoires, coûts, recettes, contrats en cours, ...) ;
- Des propositions de scénarii avec analyse des impacts de chacun ;
- Le plan d'action pour la mise en œuvre du scénario choisi.

# Contexte

## Au niveau national

- Réduction de 10% des DMA entre 2010 et 2020
- Réduction de 30% des tonnages envoyés en stockage entre 2010 et 2020

## Au niveau local

- De faibles capacités de stockage dans le Var
- Un arrêté préfectoral pour l'ISDND du Vallons des pins contraignant
- Réduire la production de déchets
- Améliorer le tri

# Calendrier

## Calendrier prévisionnel - réalisé

- Septembre – Novembre 2019 : Etape 1 – Analyse du contexte  
Réunion de présentation : 5 novembre 2019 / 5 novembre 2019
- Novembre 2019 – Janvier 2020 : Etape 2 – Les scénarii possibles  
Réunion de restitution : fin janvier 2020 / 25 février 2020
- Janvier – Février 2020 : Etape 3 – Approfondissement du scénario retenu – plan d'actions  
Réunion de restitution : fin février 2020 / fin novembre, début décembre 2020

L'étude ayant pris du retard suite au COVID, il a été décidé de refaire les présentations des phases 1 et 2 aux nouveaux élus.

Nouvelle présentation (différentes des premières): phase 1 : 08 septembre 2020 et phase 2 : 6 octobre 2020

Prise de décision d'un passage ou non en TI avant la fin de l'année 2020.

# Bilan

- L'étude a permis de mettre en avant les points forts et les points faibles du service pour un passage à la tarification incitative.
- Si les élus ne valident pas le passage en TI, les pistes d'optimisation relevées par l'étude seront tout de même suivies :
  - Optimisation des circuits de collecte (en cours)
  - Mise en place d'un PLPDMA
  - Homogénéisation des modes de collecte
  - Développement de la RS (déjà mise en place)
- Si passage en TI :
  - Pour la collectivité, l'optimisation de la collecte qui va de pair avec le passage en TI amènera à une diminution du coût du service.
  - Pour les usagers, le passage en TI engendrera des situations « perdantes » et des situations « gagnantes ». Le choix entre TEOMi et REOMi est avant tout un choix politique qui aura un impact différent sur le tarif à l'utilisateur.

# Bilan – Matrice AFOM

## Atouts

- ▶ Forte part de propriétaires
- ▶ Taux d'habitat collectif faible (peu d'immeubles)
- ▶ Territoire peu étendu
- ▶ Nb adapté de déchèteries
- ▶ Déchèteries équipées en barrières avec badges d'accès
- ▶ Moyens humains en communication et prévention
- ▶ Extension des consignes de tri déjà mise en place en 2016
- ▶ Financement qui couvre l'ensemble du service (101%)

## Faiblesses – Points de vigilance

- ▶ **Zone montagneuse, militaire, forestière et touristique**
- ▶ Taux de résidence secondaires important, population variable
- ▶ Densité faible
- ▶ Une collecte des OMR principalement en regroupement (PDR ou PAV)
- ▶ Hétérogénéité du mode de collecte (PàP, PDR, PAV)
- ▶ Des coûts de gestion des déchets élevés : 186,54 €TC /hab.

## Opportunités

- ▶ Des objectifs inscrits dans la LTE (notamment 55 % de valorisation matière et organique, extension de la TI)
- ▶ Des marges de manoeuvres sur les performances techniques et les caractérisations OMR
- ▶ Opportunité de responsabiliser les usagers et de rééquilibrer les contributions entre ménages et non ménages

## Menaces

- ▶ La hausse du coût de traitement des OMR dans les années à venir (TGAP), surtout sur le stockage
- ▶ Tonnages de déchèterie pouvant être amenés à augmenter
- ▶ Disque sur la qualité du tri
- ▶ **Nécessité d'un portage politique fort**

# ATELIER LIFE- TARIFICATION INCITATIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS



# EVOLUTIONS INDISPENSABLES DU SERVICE DECHETS – NOTAMMENT POUR LA TI, MAIS PAS QUE...

- Territoire desservi en PAV pour tous les flux
  - Suppression de bacs 660 l et définition de site de PAV= POINT TRI
  - Conséquences : pb liés à la suppression des bacs = conteneurs plus loin, ...
- Non prise en compte des stations de sport d'hiver car la problématique est uniquement « mettre les poubelles dans les poubelles »
- Nécessité de comptabiliser les dépôts (+ éviter les dépôts d'encombrants, skis...): passage en double tambour
  - Conséquences : les sacs de 50 ou 100l ne passent plus, prévoir une solution pour les restaurateurs, les artisans ne peuvent plus jeter n'importe quoi...
- Nécessité de s'équiper d'un logiciel métier pour le traitement des données usagers



# TEST PRATIQUE POUR MISE EN ŒUVRE DE LA TI : 2016-2018

- transformation d'un couvercle de conteneurs semi enterré avec un système de double tambour + ouverture par badge.
- Test et études sur les critères :
  - Conséquences sur la collecte et les agents de la REGIE
  - Les réactions des usagers sur le principe de limitation de volume et badge
  - Les réactions des usagers vis-à-vis du matériel pour ouvrir le tambour
  - Le type de campagne de communication à mettre en œuvre
  - La gestion des données



# Comptabilisation des dépôts : double tambours : test-1

- Quel type de poignée ?
  - Poignée déportée
  - Poignée sur le tambour



- Répartition du poids et du système lors de la levée du couvercle par les camions BOM

- Volume du tambour :
  - test sur des 30-40-60l
  - Choix de 40l et 80l



# Comptabilisation des dépôts : double tambours : test -2

- Nécessité d'une trappe petit déchets : contrôle visuel du remplissage par les agents de collecte et dépôts de petits sacs type déchets de poisson
- Trappe gros producteurs pour les restaurants avec une clé captive.  
Risques:
  - rester ouverte,
  - multiplication des clés,
  - vandalisme
- Solution Gros producteurs:
  - Développement d'une trappe arrière qui pourrait s'ouvrir avec un badge
  - Si 2 CSE : 1 CSE 30l et 1CSE 80l



# Contrôle d'accès : Test-1

- Sur la manière de se connecter au système :
  - Avec la main + badge
  - Avec un badge
  - Bouton pour réveiller le système+ badge
- CCTP : conception du tambour avec une protection physique contre le givre et des messages simples et clairs

- Sur la résistance au froid et à l'humidité (givre)
- Sur la praticité de réparation et d'intervention
- Sur la technologie et la durée des batteries



# Contrôle d'accès – transmission données :

- Technologie :
  - Radio fréquence
  - GSM
  - Manuel (Bluetooth sur le conteneur)
- Communication : sens conteneurs (nombre de sacs jetés) → la base de données client pour comptabilisation facturation+ information en temps réel sur le remplissage des CSE
- Communication : sens base de données client (nouveau client) → conteneur pour autorisation de dépôt



# Contrôle d'accès – Gestion des données :

- Logiciel métier qui puisse individualiser le client de la régie DECHETS
  - passage d'un logiciel dérivé d'un logiciel de comptabilité à un logiciel métier:
  - Choix du logiciel + transfert base de données + modalités de gestion avec la comptabilité+ mise en place d'un webusager+ dématérialisation des envois+ formation du personnel
- 2 ans de mise en œuvre



# Résultat des tests : rédaction d'un CCTP

- 2 lots pour respecter l'esprit de la commande publique et favoriser la concurrence:
  - cuve + double tambour
  - Technologie de transmission des données et comptage sacs
- → trop compliqué car les fabricants de tambours ont leur entreprise TI préférentielle, peu d'explication sur les technologies en amont de la rédaction du CCTP
- → préférable de faire 1 seul lot mais faire un choix éclairé est complexe



# Adaptations : vis-à-vis de toutes les catégories d'utilisateurs

- Plusieurs types de support possibles :
  - Transmission via appli smartphone : en cours de développement
  - Sur carte/ badge/étiquette = support RFID
  - Appel ou SMS surtaxé (délivrance d'un code à usage unique)
- Logements touristiques : avec les clés du logement
- Sacs de pique nique : emballages + trappes petits déchets
- Hôtels, campings : déchets pris en charge par l'établissement
- Camping car : complexe à gérer : possibilité de vendre un sac avec une autorisation à dépôt unique. À l'étude...



# Conseils : du temps et de l'humain

- Dissocier la mise en œuvre du regroupement en point TRI et de la pose des doubles tambours du déploiement de la TI:
  - Laisser aux usagers le temps de l'acceptation du changement
  - Laisser aux élus le temps de voir que les usagers acceptent
- Procéder dans plusieurs secteurs en même temps : permet d'éviter qu'un secteur qui râle plus qu'ailleurs ne bloque l'avancée
- Permet de faire évoluer les acquisitions : exemple : couvercle sans trappe technique derrière
- Préférer un explication individualisée par du porte à porte à une grande réunion publique

